

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 717.658

Briquet pyrophorique à molette.

Société : MÜLLER & GRÜNSTEIN ELGERSBURGER-FEUERZEUG-FABRIK résidant en Allemagne.

Demandé le 27 mai 1931, à 11^h 44^m, à Paris.

Délivré le 20 octobre 1931. — Publié le 12 janvier 1932.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 11 février 1931. — Déclaration du déposant.)

La présente invention se rapporte aux briquets dans lesquels l'allumage est causé par la projection d'étincelles produites par l'action d'une molette sur une pierre à briquet, en ferro-cérium par exemple. L'invention concerne en particulier les briquets de ce genre dans lesquels sur l'axe de la molette est disposé un support oscillant pour le chapeau de la mèche, ce support étant accouplé à une roue à cliquet qui s'engage de telle sorte dans des dents de blocage prévues sur le côté de la molette que cette dernière est entraînée pendant le mouvement d'ouverture du support du chapeau de la mèche tandis qu'elle reste au repos pendant le mouvement de fermeture dudit support.

L'invention a pour objet, au moyen de la conformation spéciale des différentes pièces, de leur assemblage et de leur disposition relativement au corps du briquet, de permettre la simple manipulation du briquet à l'aide d'une seule main, et de produire un mouvement brusque du porte-chapeau de la mèche et par suite de la molette de manière à obtenir une forte projection d'étincelles et un fonctionnement sûr.

A cet effet et suivant l'invention, le porte-chapeau de la mèche est en forme de levier à deux bras et assemblé à un ressort au moyen duquel le porte-chapeau est oscillé dans la position ouverte en entraînant la molette,

tandis qu'il est automatiquement bloqué à son extrémité libre dans sa position de fermeture par un levier de pression à deux bras soumis à l'action d'un ressort.

En particulier, le porte-chapeau à deux branches de la mèche est articulé, à son extrémité opposée au chapeau, à une bielle soumise à la pression d'un ressort et qui est guidée dans une douille disposée dans le réservoir du briquet.

De plus, suivant l'invention, l'extrémité supérieure de la bielle qui est articulée au porte-chapeau de la mèche est coudée dans la direction du chapeau, en donnant ainsi un grand angle d'oscillation et un mouvement brusque du porte-chapeau.

Une autre caractéristique de l'invention consiste en ce que le porte-chapeau de la mèche et le levier d'entraînement sont montés l'un derrière l'autre sur des axes parallèles disposés sur un support commun et formé par deux languettes coudées de la plaque de fermeture du corps du briquet.

Un mode d'exécution du briquet suivant cette invention est représenté comme exemple par le dessin ci-joint dans lequel :

La figure 1 est une coupe transversale et verticale dans le milieu du briquet complètement monté;

La figure 2 est une vue de la partie antérieure du briquet;

Prix du fascicule : 5 francs.

La figure 3 montre une vue de côté de la partie supérieure du briquet, le chapeau d'extinction étant ouvert.

Dans le corps du briquet 1 est inséré le 5 réservoir de combustible 2 pouvant être retiré par le fond et dont l'ouverture de remplissage est fermée par un bouchon à vis 3 traversé par la mèche de succion 4. La partie centrale du réservoir 2 est évidée afin de 10 fournir un logement pour la douille de la pierre à briquet 5 et pour la douille de ressort 6 qui sont disposées à l'intérieur. La plaque de fermeture 7 du corps du briquet 1 est montée à l'aide d'un assemblage fixe et 15 porte deux languettes parallèles formant paliers 8 et d'une seule pièce avec la plaque 7. De plus, le tube de la mèche 9, la douille de la pierre à briquet 5 et la douille de ressort 6 sont montés fixement dans la plaque de fer- 20 meture 7.

Les languettes de support 8 portent l'une derrière l'autre deux axes parallèles 10 et 11. Sur l'axe 10 sont montées la molette 12, la roue à rochet 13 et le porte-chapeau 14 portant le chapeau de la mèche 15. Le bras libre 25 du porte-chapeau qui est en forme de levier à deux branches est pourvu d'un pivot 16 sur lequel sont engagées la roue à cliquet 13 et une bielle 17 dont l'extrémité supérieure 30 18 est coudée dans la direction du chapeau de la mèche. L'extrémité libre de la bielle 17 est guidée au moyen d'une tête 19 qui se meut librement dans la douille du ressort 6. Entre la tête 19 et l'extrémité supérieure fermée de la douille 6, et pourvue 35 d'une fente pour le passage de la bielle 17, est disposé un ressort à boudin 20 qui maintient la bielle 17 sous tension. L'extrémité inférieure de la douille de ressort 6 est fermée 40 par une vis 21.

Sur l'axe 11 du support 8 est monté le levier de pression à deux branches 22 dans l'alignement du porte-chapeau de la mèche 14. Ce levier 22 est oscillé dans un sens de 45 la rotation par un ressort 23. Le bras antérieur du levier 22 travaille en coopération avec l'extrémité arrière du levier 14 du chapeau d'extinction, de sorte qu'en exerçant une pression sur l'extrémité arrière du levier

22, l'extrémité arrière du porte-chapeau est 50 rendue libre, et oscillée brusquement sous l'action du ressort 20, tandis que la molette 12 est mise en rotation en même temps et, par sa friction sur la pierre à briquet 24, 55 projette des étincelles vers la mèche.

En fermant le porte-chapeau 14, le levier 22 est légèrement soulevé par l'extrémité arrière du porte-chapeau jusqu'à ce qu'il soit ramené dans sa position de fermeture par l'action du ressort 23, et en bloquant ainsi le 60 porte-chapeau de la mèche.

RÉSUMÉ :

1° Briquet pyrophorique à molette avec porte-chapeau de la mèche disposé sur l'axe de la molette, caractérisé en ce que le porte- 65 chapeau de la mèche en forme de levier à deux bras est oscillé dans sa position d'ouverture par un ressort en entraînant la molette, tandis qu'il est automatiquement bloqué, à son extrémité libre, dans sa position 70 de fermeture par un levier de pression du doigt, à deux branches et soumis à la pression d'un ressort.

2° Ce briquet présente en outre les particularités suivantes : 75

a. Le support à deux bras de l'extincteur est articulé, à l'extrémité opposée au chapeau de la mèche, à une bielle soumise à l'action d'un ressort et guidée dans une douille disposée dans le corps du briquet. 80

b. L'extrémité supérieure de la bielle articulée au porte-chapeau est coudée dans la direction de la mèche pour obtenir un grand angle d'oscillation et un mouvement brusque du porte-chapeau. 85

c. Le porte-chapeau de la mèche et le levier de pression du doigt sont montés l'un derrière l'autre sur des axes parallèles portés par un support commun qui consiste en deux languettes coudées de la plaque de fermeture 90 du briquet.

Société : MÜLLER & GRÜNSTEIN
ELGERSBURGER-FEUERZEUG-FABRIK.

Par procuration :
H. BOETTCHER fils.

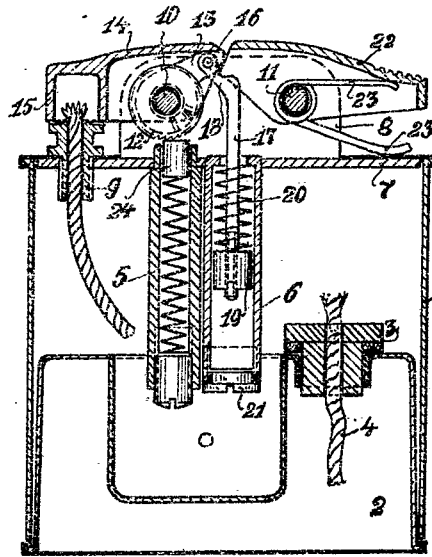


Fig. 1.

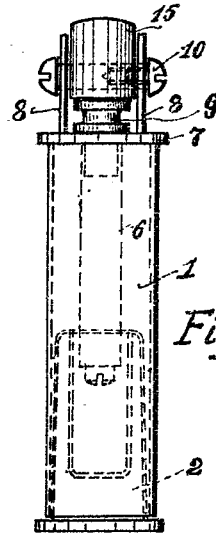


Fig. 2.

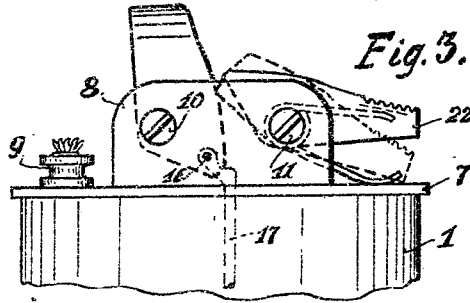


Fig. 3.